

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MSA



ref: 11158 - 2025 - crédits photos : © Tous droits réservés à la MSA.

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 29 membres dont 27 administrateurs élus par les représentants des délégués cantonaux à l'Assemblée Générale de la Caisse centrale de la MSA et 2 désignés par l'Union nationale des associations familiales pour 5 ans.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il détermine la politique générale de la MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il vote le budget et approuve les comptes arrêtés par la directrice.
- Il représente la MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

## LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de 9 membres :

- le Président,
- le 1<sup>er</sup> Vice-président,
- 3 Vice-présidents,
- le Président du Comité de protection sociale des non-salariés,
- le Président du Comité de protection sociale des salariés,
- les 2 Présidents par alternance du Comité d'action sanitaire et sociale.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et contrôle l'application des décisions du conseil. Il est consulté sur les questions qui lui sont déléguées par le conseil d'administration.

## LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> collèges, ainsi que de l'administratrice non salariée représentante des familles.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

## LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé d'administrateurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

## LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé paritairement d'administrateurs salariés et d'administrateurs non-salariés.

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il propose au conseil d'administration des orientations d'ensemble pour la politique d'action sanitaire et sociale du régime agricole. Il définit les conditions d'intervention de la Caisse centrale dans le cadre des plans et programmes nationaux. Il instruit les demandes de subventions et attribue les prêts en matière d'action sanitaire et sociale.

1

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration est arrêté par le bureau.

2

Examen des questions relevant de leur domaine de compétences par les comités et commissions pour proposition ou avis au conseil d'administration.

3

Le bureau prépare le conseil d'administration et examine les projets de décisions à lui soumettre.

4

Le conseil d'administration se réunit et les différents points sont soumis au vote.

5

Les décisions votées sont envoyées au Ministère chargé de l'Agriculture pour approbation.

## LE PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# Les membres du conseil d'administration

Mandat 2025-2030



PRÉSIDENT

Jean-François Fruttero  
3<sup>e</sup> COLLÈGE  
PRÉSIDENT  
MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE



PREMIER VICE-PRÉSIDENT

François Serpaud  
2<sup>e</sup> COLLÈGE  
ADMINISTRATEUR  
MSA NORD PAS-DE-CALAIS

1<sup>er</sup> collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'OEUVRE



Sabine Delbosc-Naudan  
VICE PRÉSIDENTE  
MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



Cédric Saur  
PRÉSIDENT DU CPSNS  
MSA LANGUEDOC



Thierry Girard  
PRÉSIDENT DU CPSS  
MSA ALPES DU NORD



Isabelle Ouedraogo  
PRÉSIDENTE DU CASS\* en alternance  
MSA BERRY-TOURAINÉ



Bernard Simon  
PRÉSIDENT DU CASS\* en alternance  
MSA ARMORIQUEE



Anne Gautier  
VICE PRÉSIDENTE  
MSA DE MAINE-ET-LOIRE



Roland Grimault  
VICE PRÉSIDENT  
REPRÉSENTANT DES SALARIÉS



Serge Bionnier  
ADMINISTRATEUR  
MSA AUVERGNE



Hélène Dapvrl  
ADMINISTRATRICE  
MSA BOURGOGNE



Didier Aubert  
ADMINISTRATEUR  
MSA AUVERGNE



Lucia Battaglia  
ADMINISTRATRICE  
MSA PORTES DE BRETAGNE



Mickaël Jacquemin  
PRÉSIDENT  
MSA MARNE-ARDENNES-MEUSE



Etienne Losser  
ADMINISTRATEUR  
MSA ALSACE



Nathalie Chauchard  
REPRÉSENTANTE DES NON-SALARIÉS



Jean-Marie Gautier  
PRÉSIDENT  
MSA POITOU



Frédéric Lanneau  
ADMINISTRATEUR  
MSA ÎLE-DE-FRANCE



Cédric Capy  
ADMINISTRATEUR  
MSA LIMOUSIN



Patricia Coetsier  
ADMINISTRATRICE  
MSA NORD PAS-DE-CALAIS



Marie-Claude Salignon  
PRÉSIDENTE  
MSA ALPES-VAUCLUSE



Bruno Ledru  
ADMINISTRATEUR  
MSA HAUTE-NORMANDIE



Manon Pisani  
ADMINISTRATRICE  
MSA SUD AQUITAINE



Rachel Dumont  
ADMINISTRATRICE  
MSA MAINE ET LOIRE



Thierry Manten  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
MSA PICARDIE



Sylviane Pralus  
PRÉSIDENTE  
MSA CÔTES-NORMANDES



Brigitte Menetrieux  
ADMINISTRATRICE  
MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE



Laurent Sure  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE



Xavier Valette  
ADMINISTRATEUR  
MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE

Bureau du conseil d'administration  
CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles  
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles  
CASS : Comité d'action sanitaire et sociale  
(\*La présidence du comité d'action sanitaire et sociale fonctionne en alternance.)



L'essentiel & plus encore